

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **mardi 15 septembre 2015, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Danielle Ouimet**

Les conseillers: Caroline Huot, Hugo Bondu, Larry Boismenu,  
Jacques de Foy, Raymond Brazeau, Stéphane Poirier.

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

\*\*\*\*\*

**Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

\*\*\*\*\*

**219-09-2015**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
ORDRE DU JOUR  
15 SEPTEMBRE 2015 - 19 HEURES**

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX:
  - 03.01 Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2015
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 04.01 Registre des comptes à payer au 31 août 2015
  - 04.02 Registre des comptes à payer au 15 septembre 2015
  - 04.03 Registre des salaires du 26 juillet au 29 août 2015
  - 04.04 Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
  - 04.05 MRC d'Antoine-Labelle – Lac-à-l'épaule – 4 et 5 octobre 2015
  - 04.06 Ratification de la lettre de congédiement de l'employé # 18
  - 04.07 Centraide – Campagne 2015
  - 04.08 Appui à la Ville de Rivière-Rouge – Demande au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) pour réviser la classification des travaux et dépenses admissibles aux programmes d'aide financière
05. SÉCURITÉ PUBLIQUE
06. TRANSPORT
07. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 07.01 Informations du représentant à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

- 08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 08.01 Éco-Corridors – Formation : Les Règlements d’urbanise : opportunités pour la conservation des milieux naturels
  - 08.02 Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec (COMBEQ) - Émission des permis, certificats ou attestation : inventaire des règles à respecter
- 09. LOISIRS
  - 09.01 Financement agricole Canada – Fonds AgriEsprit 2015 – Accusé réception et consentement de la municipalité
- 10. CULTURE
  - 10.01 Renouvellement d’adhésion à la Société d’histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides
  - 10.02 Fonds jeunesse CDJL (Claire Dionne- John Lavery)
  - 10.03 Festival classique des Hautes-Laurentides – Demande d’aide financière pour concerts 2016
- 11. LACS ET ENVIRONNEMENT
- 12. AVIS DE MOTION
- 13. RÈGLEMENTS
  - 13.01 Règlement 320-2015 abrogeant le règlement 157-95 décrétant les jours et heures des sessions ordinaires du Conseil
- 14. VARIA
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**220-09-2015**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2015**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2015.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**221-09-2015**

**Registre des comptes à payer au 31 août 2015**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

<b>MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF</b>			
<b>REGISTRE DES COMPTES À PAYER</b>			
<b>AU 31 AOUT 2015</b>			
<b>NO CHÈQUE</b>	<b>À</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>	<b>TOTAL</b>
M1500474	À	M1500475	1 048,58 \$
P1500476			210,00 \$
M1500477			41,96 \$
P1500478			210,00 \$
M1500479			402,41 \$
P1500480			210,00 \$
C1500481	À	C1500495	6 849,56 \$
L1500496	À	L1500506	21 060,45 \$
P1500507	À	P1500522	3 584,36 \$
<b>TOTAL</b>			<b>33 617,32 \$</b>

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 septembre 2015

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

222-09-2015

**Registre des comptes à payer au 15 septembre 2015**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

<b>MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF</b>			
<b>REGISTRE DES COMPTES À PAYER</b>			
<b>AU 15 SEPTEMBRE 2015</b>			
<b>NO CHÈQUE</b>	<b>À</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>	<b>TOTAL</b>
M1500523	À	M1500524	4 066,80 \$
P1500525			210,00 \$
L1500526	À	L1500528	1 216,65 \$
<b>TOTAL</b>			<b>5 493,45 \$</b>

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 septembre 2015

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

223-09-2015

**Registre des salaires pour la période du 26 juillet au 29 août 2015**

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 26 juillet 2015 au 29 août 2015, se totalisant 38 401,04\$. Chèques numéro : D1500277 à D1500328.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 septembre 2015

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

224-09-2015

**Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale – délégation de compétence**

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière et directrice générale :

<b>MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF</b>			
<b>REGISTRE DES BONS DE COMMANDE</b>			
<b>DU 1ER AU 31 AOUT 2015</b>			
<b>NO CHÈQUE</b>	<b>À</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>	<b>TOTAL</b>
ENB1500134			72,44 \$
ENB1500152	À	ENB1500165	1 871,21 \$
<b>TOTAL</b>			<b>1 943,65 \$</b>

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 septembre 2015

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

225-09-2015

**MRC d'Antoine-Labelle – Lac-à-l'épaule – 4 et 5 octobre 2015**

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse, madame Danielle Ouimet, à assister au Lac-à-l'épaule qui se tiendra à Mont-Laurier, les 4 et 5 octobre 2015 et à défrayer ses frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 septembre 2015

Jacinthe Valiquette  
secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

226-09-2015

**Ratification du congédiement de l'employé numéro 18**

**CONSIDÉRANT** qu'il a été porté à l'attention du Conseil municipal des fautes graves commises par une personne à l'emploi de la Municipalité, dont il ne convient pas de nommer le nom aux fins de la présente résolution pour des motifs liés au caractère public de celle-ci, mais dont tous les membres du Conseil municipal présents connaissent l'identité;

**CONSIDÉRANT** que cette personne a déjà fait l'objet d'avis disciplinaire pour avoir manqué de respect envers son supérieur en adoptant une conduite intimidante et un langage hostile;

**CONSIDÉRANT** qu'il est démontré que cette personne a volontairement usurpé l'identité de son supérieur;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil estiment que les fautes commises par la personne en question sont graves;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse et discussion, les membres du Conseil municipal ont perdu totalement confiance envers la personne visée par la présente résolution;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse et discussion, les membres du Conseil municipal sont d'opinion qu'il est impossible, en maintenant la personne visée par la présente résolution à l'emploi de la Municipalité, de maintenir et promouvoir un milieu de travail où le respect de l'autre est au centre de l'action, conformément aux valeurs de la Municipalité et ses obligations;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de congédiement datée du 31 août 2015, envoyée à la personne visée, au président du syndicat et au représentant syndical de Lac-du-Cerf;

**CONSIDÉRANT** que les événements reprochés à la personne concernée sont fondés, qu'ils rompent le lien de confiance entre l'employé municipal et la Municipalité et qu'ils sont suffisamment graves pour que la décision du maire et du comité des ressources humaines concernant le congédiement de l'employé soient ratifiés;

**POUR TOUTES CES CAUSES**, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier la lettre de congédiement en date du 31 août 2015, signée par la mairesse et cautionnée par le comité des ressources humaines.

De ratifier et d'approuver le congédiement de la personne visée par la présente résolution, qu'il ne convient pas de nommer le nom aux fins de la présente résolution pour des motifs liés au caractère public de celle-ci, mais dont tous les membres du Conseil municipal présents connaissent l'identité, et ce, à compter du 27 août 2015.

De mandater la secrétaire-trésorière et directrice générale, Jacinthe Valiquette, de faire parvenir à la personne en question, au président du syndicat ainsi qu'au représentant syndical la copie conforme de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**227-09-2015**

**Demande de Détente-Santé des 3 Villages – Don à Centraide**

**CONSIDÉRANT** que Détente santé des 3 Villages sollicite la Municipalité de Lac-du-Cerf afin que le chèque que la Municipalité émet au nom de Centraide leur soit remis dans le cadre de la collecte de fonds que leur Association exerce depuis le 5 septembre dernier et qui se terminera le 31 octobre prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des membres du conseil de faire un don de 100\$ à Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides et d'acquiescer à la demande de l'Association Détente-Santé des 3 villages en leur remettant le chèque.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 septembre 2014

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

228-09-2015

**Résolution d'appui – Demande au MAMOT pour réviser la classification des travaux et dépenses admissibles aux programmes d'aide financière**

CONSIDÉRANT que dans les modalités des divers programmes d'aide financière offerts par le gouvernement provincial, dont celui de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, la contribution gouvernementale versée ne peut servir au remboursement des travaux effectués en régie;

CONSIDÉRANT que cette restriction supplémentaire aux divers programmes représente des déboursés supplémentaires importants pour les municipalités qui réalisent habituellement leurs travaux en régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf appuie la Ville de Rivière-Rouge et qu'elle demande à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), de réviser la classification des travaux et des dépenses non admissibles aux divers programmes d'aide financière, dont celui de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, afin que les travaux en régie soient considérés comme une dépense admissible.

**QUE** la présente résolution soit transmise à madame Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides et ministre des Relations internationales et de la Francophonie, à monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle, à monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités, à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'aux municipalités de cette MRC.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**Information du représentant à la RIDL**

Monsieur Raymond Brazeau explique que la collecte des bacs bruns a débuté en août 2015 et qu'il tient à féliciter les personnes qui ont déjà commencé à utiliser leur bac brun puisque 33 tonnes métriques ont déjà été transportées. Il incite les gens à continuer. En ce qui concerne les vers blancs, il explique qu'il existe des sacs de papier avec une membrane de gélatine que les gens peuvent se procurer auprès de magasin à grande surface. Il ajoute que si les personnes ne souhaitent pas faire l'acquisition de sacs de papier, elles peuvent tout simplement les envelopper dans du papier journal. En agissant ainsi cela évite aux mouches de pondre leurs œufs et on évite ainsi les vers blancs.

Informations supplémentaires :



## TRUCS ET ASTUCES POUR FACILITER LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

- Évitez de placer votre bac au soleil et tenez votre bac brun fermé en tout temps



- Évitez de mettre des liquides comme de la soupe, du lait ou du jus

- Déposez une feuille de papier journal ou un prospectus chaque fois que vous videz votre bac de cuisine dans le bac roulant brun.

- Faites des papillotes: Enveloppez les viandes et les restes de table dans un sac de papier brun ou dans un journal



- Si vous trouvez de petits vers blancs dans ou sur votre bac de cuisine ou votre bac brun, cela signifie qu'une mouche a réussi à pondre des oeufs sur des restes de viande. Toutefois, si cela arrive, éliminez-les en les aspergeant de bicarbonate de soude.

- Mettre du Vicks Vapor Rub autour de la paroi supérieure du bac brun pour éloigner les animaux curieux



**INFORMATIONS :**  
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre  
(819) 623-7382 ou sans frais 1 (844) 623-7382  
Internet : [www.ridl.ca](http://www.ridl.ca) ou Facebook : Régie de la Lièvre

\*\*\*\*\*

### URBANISME

229-09-2015

#### Formation «Les Règlements d'urbanisme : opportunités pour la conservation des milieux humides » -15 octobre 2015

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, monsieur Johnatann Gordon, à assister à la formation «Les Règlements d'urbanisme : opportunités pour la conservation des milieux humides » qui se tiendra à Sainte-Adèle, le jeudi 15 octobre 2015.

**ADOPTÉE**



230-09-2015

**Formation « Émission des permis, certificats ou attestation : inventaire des règles à respecter » - 3 novembre 2015**

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, monsieur Johnatann Gordon, à assister à la formation « Émission des permis, certificats ou attestation : inventaire des règles à respecter » qui se tiendra à Saint-Jérôme, le mardi 3 novembre 2015, à défrayer les coûts d'inscription au montant de 270\$ plus les taxes applicables et à rembourser les frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 septembre 2015

Jacinthe Valiquette  
secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

**LOISIRS**

231-09-2015

**Financement agricole Canada- Fonds AgriEsprit 2015 – Accusé réception et consentement de la municipalité**

CONSIDÉRANT que le Club des Loisirs de Lac-du-Cerf inc. a obtenu dans le cadre du Fonds AgriEsprit 2015 de Financement agricole Canada une aide financière de l'ordre de 10 000\$ pour :

1. L'aménagement d'une aire de pétanque conforme avec bancs, tables et parasols.
2. L'achat d'un système de son d'envergure qui servira à tous les organismes du milieu : municipalité, loisirs, AFÉAS, Âge d'or, associations riveraines, association chasse et pêche, etc .
3. Aménager un coin jeunesse à la bibliothèque pour les petits et les adolescents.
4. Achat de matériel de sport : boules de pétanque, raquettes de tennis et badminton, gants de baseball, buts de hockey et bâtons, skis, raquettes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf accuse réception de l'Accord de financement - Fonds AgriEsprit de FAC et que la municipalité de Lac-du-Cerf accepte d'être liée par les dispositions du présent accord et d'agir à titre de partenaire du bénéficiaire afin :

- de recevoir le montant du financement au nom du bénéficiaire;
- de s'assurer que le montant du financement servira uniquement au financement des immobilisations au titre du projet;
- d'approuver le projet au moyen des documents d'achèvement du projet de FAC remis au bénéficiaire.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser, la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Jacinthe Valiquette, à signer ledit accord de financement pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

232-09-2015

**Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides –  
Renouvellement d'adhésion 2015-2016**

CONSIDÉRANT que notre adhésion à la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides arrive à échéance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler notre adhésion 2015-2016 au coût annuel de 30,00\$.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 septembre 2015

Jacinthe Valiquette  
secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

233-09-2015

**Fonds jeunesse CDJL ( Claire Dionne – John Lavery)**

CONSIDÉRANT que la candidature de la bibliothèque municipale de Lac-du-Cerf a été retenue par le Comité de sélection du Fonds jeunesse CDJL pour participer à la prochaine étape de son programme 2015 pour les bibliothèques de moins de 2 000 habitants affiliées à un Réseau Biblio du Québec;

CONSIDÉRANT que madame Hélène Desgranges, s'offre à rédiger le projet plus détaillé pour la 2<sup>e</sup> étape du programme et à le soumettre à la Municipalité de Lac-du-Cerf pour approbation et signature;

CONSIDÉRANT que la date limite pour la soumission des projets détaillés est le 23 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-du-Cerf soumettre le projet projet plus détaillé pour la 2<sup>e</sup> étape du programme, soit un document (maximum deux pages) qui doit comprendre les éléments suivants: une description détaillée du projet, les objectifs et résultats attendus (comment le projet bénéficiera aux jeunes de la municipalité), un budget détaillé (une liste exhaustive des titres n'est pas requise), l'échéancier de réalisation et les raisons pour lesquelles le comité de sélection devrait choisir ce projet parmi tous les projets proposés.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Jacinthe Valiquette, à signer ledit projet pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

234-09-2015

**Carrefour Bois-Chantants - Festival classique des Hautes-Laurentides – Concerts 2016**

CONSIDÉRANT que Carrefour Bois-Chantants est à préparer le Festival classique des Hautes-Laurentides pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la pérennité de ce festival nomade et unique, Carrefour Bois-Chantants a besoin de la participation financière des municipalités;

CONSIDÉRANT que Carrefour Bois-Chantants désire connaître l'intérêt de la municipalité de Lac-du-Cerf à présenter un concert lors de leurs prochaines éditions du Festival classique des Hautes-Laurentides;

CONSIDÉRANT les coûts de base reliés aux concerts :

- 1 concert: 3 800\$\*
- 2 concerts : 7 200\$\*

\*Ces frais incluent de votre part la location de l'église et l'installation/ désinstallation des coroplasts fournis par le FCHL.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser Carrefour Bois-Chantants que la Municipalité de Lac-du-Cerf ne participera pas au Festival classique des Hautes-Laurentides pour l'année 2016.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT**

235-09-2015

**Adoption du Règlement 320-2015 abrogeant le Règlement 157-95 décrétant les jours et heures des sessions ordinaires du Conseil**

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement 320-2015 abrogeant le règlement 157-95 décrétant les jours et heures des sessions ordinaires du Conseil.

Une copie du règlement est jointe à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

\*\*\*\*\*

236-09-2015

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 22.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

Danielle Ouimet  
mairesse

Jacinthe Valiquette  
secrétaire-trésorière et directrice générale

*Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

Danielle Ouimet  
mairesse